



**Schola Europaea**

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat général

Réf. : 2020-10-D-53-fr-3

Orig. : EN

Version : FR

---

## **Rapport du Président du Comité budgétaire pour l'année 2019-2020 – Présidence espagnole**

---

**Approuvé par le Conseil supérieur du 1 au 3 décembre 2020 à  
Bruxelles**

## 1. Remarques préliminaires

Ce fut un plaisir et un privilège pour moi d'être membre de la délégation espagnole au cours de sa Présidence et d'avoir l'occasion exceptionnelle de présider le Comité budgétaire (CB). Cette expérience m'a permis de me faire une idée équilibrée et approfondie du fonctionnement des organes de gouvernance des Ecoles européennes et de mieux comprendre un système éducatif unique que je connais et chéris depuis de nombreuses années, dont quinze années passées au sein de l'équipe de direction de deux de ses plus grandes écoles.

Permettez-moi tout d'abord de remercier infiniment M. Marcheggiano, M. Beckmann, M. Escudero, M. Villatoro et M. Pala ainsi que leurs assistants qui, sans exception, ont fait plus que leur devoir pour aider la Présidente à accomplir sa tâche difficile. Je remercie tout particulièrement Mme Baudson et les membres du Secrétariat pour leur soutien indéfectible.

## 2. Rôle et responsabilités du Comité budgétaire

Selon le Règlement intérieur en vigueur, le Comité budgétaire fait rapport au Conseil supérieur chaque année. Ses principales responsabilités consistent à : étudier toutes les questions budgétaires et financières, pour lesquelles il a le pouvoir décisionnel, dans le cadre du budget total approuvé par le Conseil supérieur ; étudier les questions administratives et juridiques qui nécessitent une décision de la part du Conseil supérieur et formuler un avis à l'intention de ce dernier ; définir les objectifs budgétaires globaux des écoles de Type I et évaluer leur exécution par les écoles.

A cette fin, le CB s'est réuni les 5 et 6 novembre 2019 et les 10 et 11 mars 2020. Les points inscrits à l'ordre du jour de ces deux réunions ont été examinés, bien qu'en raison de l'épidémie de COVID-19, de nombreuses délégations, plus de 15, n'aient pas pu assister à la réunion de mars *in situ*. Une solution technique a été trouvée pour assurer leur participation à distance ; néanmoins, il n'a pas été possible d'organiser l'interprétation en allemand, espagnol et français, et la réunion s'est tenue en anglais uniquement. Il convient de mentionner qu'en raison du Brexit et suite à la décision prise par les autorités nationales britanniques, le représentant du Royaume-Uni n'a assisté à aucune de ces réunions.

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le Comité budgétaire a traité de nombreuses questions liées aux différents domaines de responsabilités mentionnés plus haut, certaines en rapport avec le suivi de la mise en œuvre des décisions prises sous les présidences précédentes, d'autres nouvelles.

Dans les deux sections suivantes, nous présentons un résumé des questions les plus importantes traitées par le Comité budgétaire.

### 2.1 Objectifs budgétaires et mise en œuvre

Le Comité budgétaire a pris note de l'évolution du Budget 2019 ainsi que du suivi des recommandations du Service d'audit interne et de la Cour des comptes relatives à la comptabilité, aux systèmes de contrôle interne, aux opérations administratives, aux recrutements, à la passation des marchés publics et aux paiements.

Le CB a rendu un avis favorable à la décharge des ordonnateurs, des Conseils d'administration et du Secrétaire général des Ecoles européennes pour l'exécution du Budget 2018, à l'exception de la Commission européenne, qui a voté contre, et d'une délégation, qui a émis une réserve. Les améliorations apportées dans ce domaine ont été reconnues et, comme les

trois dernières années, les auditeurs n'ont pas constaté d'erreurs significatives dans les comptes, hormis l'incertitude liée aux soldes relatifs aux remboursements des salaires nationaux à effectuer par l'Ecole européenne de Munich (EEM), conformément au statut spécifique de l'EEM. Toutefois, il reste quelques imperfections qu'il faut corriger.

Le CB a convenu des adaptations à apporter au Budget 2019. Le Budget final pour 2019, après les trois Budgets rectificatifs, représente une baisse de 1,2 % par rapport au Budget initial. La Commission européenne et d'autres délégations ont attiré l'attention du CB sur l'importance de l'adoption d'une méthode plus méticuleuse d'établissement du Budget. En ce sens, la nouvelle procédure de création des postes détachés non pourvus adoptée par le CS représente un pas dans la bonne direction, puisque des informations opportunes sur le nombre de postes détachés que doivent pourvoir les Etats membres devraient contribuer à établir des prévisions budgétaires plus précises au niveau des écoles.

En ce qui concerne l'avant-projet de Budget 2021, deux documents ont été présentés au Comité budgétaire : un pour les « Ecoles européennes », de 3,9 % plus élevé que le Budget 2020, augmentation qui s'explique essentiellement par la hausse des dépenses en personnel due à l'adaptation des salaires, et un pour l'« Ecole européenne de Bruxelles V – Evere ». Le CB a rendu un avis favorable à ces deux documents, avec une réserve de la Commission européenne et de certaines délégations liée essentiellement aux propositions de création de postes du personnel administratif et de service. A la demande de la France, le Comité budgétaire a accepté que le budget proposé pour l'EE de Bruxelles V (Evere) soit intégré au document budgétaire à présenter lors de la réunion suivante du Conseil supérieur. En avril, le CS a approuvé le projet de Budget 2021 à la majorité des deux tiers.

## 2.2 Questions financières, administratives et juridiques

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le Comité budgétaire s'est occupé de très nombreuses questions dans ces domaines.

En tant que Présidente du Comité budgétaire, j'ai été invitée à participer aux groupes de travail, dont la « Task Force pour l'organisation de l'année scolaire 2020-2021 », chargée des différents dossiers à présenter aux comités préparatoires et au Conseil supérieur. Avant de résumer les principales activités du CB à cet égard, je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage aux Présidents et à tous les membres des groupes de travail ainsi qu'au personnel administratif des Unités concernées pour leur dévouement, sans parler de la qualité et de la quantité de travail abattu pour produire des documents répondant aux exigences et aux attentes.

En ce qui concerne la **rationalisation du calcul des salaires** et l'**allocation différentielle** du personnel détaché, le CB a émis un avis favorable à la proposition de donner mandat au Bureau du Secrétaire général (BSG) d'étudier différentes méthodes qui simplifieraient la tâche au niveau des écoles et qui conduiraient à une plus grande efficacité. Le CS a approuvé la proposition du groupe de travail ainsi que les modifications des articles 19, 49 et 73 du Statut du personnel détaché, avec une révision de la méthode de calcul dans deux ans. De plus, le CB a analysé l'interprétation commune des fiches de paie afin de garantir l'égalité de traitement à l'ensemble du personnel détaché, et il a invité le CS à l'adopter.

En outre, le Comité budgétaire a examiné attentivement la proposition de **procédure harmonisée pour le remboursement des émoluments nationaux** du personnel détaché auprès de l'Ecole européenne de Munich, et il a émis un avis favorable à cette proposition. Ce point a toutefois été retiré de l'ordre du jour de la réunion du CS d'avril, dans l'attente d'un avis juridique. Au moment de la rédaction du présent rapport, cette question reste ouverte.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la nouvelle **gouvernance financière**, le CB a pris note des développements dans ce domaine, notamment l'introduction de séquences d'opérations (« workflows ») et l'autorisation de SAP ainsi que la création de « comptes miroirs » pour les écoles hors Belgique. La centralisation des paiements s'est achevée en juillet 2020 par la mise en œuvre de l'outil ISABEL par toutes les écoles et la deuxième signature par l'Unité Comptabilité centrale du BSG pour tous les paiements.

Toujours en rapport avec la gouvernance financière centralisée, le CB a rendu un avis favorable à la *Charte des missions, droits et obligations de l'ordonnateur des Ecoles européennes, des ordonnateurs délégués et des ordonnateurs subdélégués*, que le CS a adoptée en décembre en vue de son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le document « *Profil et fonctions du Secrétaire général* » a ensuite été révisé afin d'en aligner le contenu sur le Règlement financier ; le CS l'a approuvé en avril. Une nouvelle révision sera nécessaire pour prendre en considération la modification de l'organisation du BSG due à la création du poste de Coordinateur exécutif.

En outre, le CB a pris bonne note de la nouvelle organisation de la **Structure de contrôle interne** et des recommandations de la Commission européenne concernant l'établissement d'un point de contact unique pour ses deux fonctions, le conseil et le contrôle.

Par ailleurs, le CB a rendu un avis favorable aux trois propositions contenues dans l'**analyse opérationnelle « Inscriptions en ligne » dans les Ecoles de Bruxelles** pour le développement d'un logiciel qui faciliterait les inscriptions par l'utilisateur final et l'administration des écoles, deux délégations ayant émis une réserve au cas où la réaffectation de ressources pour financer ce projet ne serait pas prévue en 2020.

En outre, le Comité budgétaire a émis un avis favorable au « **Concept de gouvernance des données** » (CGD), qui couvre trois projets informatiques spécifiques, certaines délégations ayant émis une réserve pour des raisons financières. Il a été convenu d'ajouter au document de nouvelles informations relatives au financement, et notamment à la possibilité de réaffecter des ressources, avant de le présenter au CS en avril. Ce projet devrait durer dix-huit mois et générer des synergies qui rendraient plus efficace l'administration des écoles. Le CS a approuvé le CGD en avril.

Le CB a pris note des derniers changements apportés au **modèle de partage des coûts** et rendu un avis favorable au tableau décrivant le niveau cible des postes détachés pour les quelques années à venir.

En ce qui concerne les **règlements**, outre les modifications susmentionnées du Statut du personnel détaché, le CB a rendu un avis favorable à un certain nombre de propositions de modifications et deux nouveaux projets de textes : des modifications *Règlement sur les Ecoles européennes agréées*, y compris les dispositions organisationnelles pour les audits des EEA et les outils proposés ; le *Projet de Règlement d'application concernant la nomination des Assistants Directeurs adjoints des Ecoles européennes* ; et le *Projet de Statut du personnel d'encadrement des Ecoles européennes recruté localement*. Compte tenu des réserves exprimées par deux délégations pour ce dernier document, le CB a invité le groupe de travail à revoir les grilles salariales afin de donner un aperçu complet de ses incidences financières avant de le présenter au CS en avril. Le CS a adopté toutes les modifications et tous les projets de textes.

Outre les rapports mentionnés à la section 2.1, le Comité budgétaire a pris note des documents sur la gestion des risques aux Ecoles européennes et de plusieurs **rapports**. Nous mentionnerons ceux qui ont donné lieu à des interventions suscitant la réflexion : les cinquième et sixième rapports sur le Brexit ; le *Rapport annuel du contrôleur financier* ; le *Rapport final de la mission de consultance relative à l'affectation des ressources humaines et à la répartition des tâches autres que d'enseignement dans les Ecoles européennes en 2020* ; et le *Rapport*

*préliminaire du groupe de travail chargé de la révision du Règlement financier applicable au Budget des Ecoles européennes* en vue de l'aligner sur la dernière version du Règlement financier applicable au budget général de l'Union, qui date de juillet 2018. Le CB a pu émettre un avis positif sur chacun d'eux et les a transmis au CS en vue de leur l'adoption. Cela s'est fait par procédure écrite en raison de la pandémie de COVID-19 et des circonstances particulières dans lesquelles la réunion d'avril du CS s'est tenue. L'OEB a envoyé son avis sur le rapport préliminaire du groupe de travail Révision du Règlement financier en mai, et la Cour des comptes a envoyé son projet d'avis ce mois-ci.

Le Comité budgétaire a également eu l'occasion de se pencher sur des **questions pédagogiques** et de présenter au Conseil supérieur deux propositions. La première consistait à porter la décharge de l'enseignant chargé du projet Intermath à 9 heures par semaine, pour une période initiale de trois ans. Cette décharge ferait ensuite l'objet d'une révision. Le coût supplémentaire serait couvert par le budget de la Commission Intermath. La deuxième proposition consistait en un « cadre commun » pour les manifestations organisées au niveau du système, impliquant également une décharge pour les enseignants chargés de leur organisation. Celle-ci ferait l'objet d'une révision d'ici avril 2022.

Le Comité budgétaire a également examiné la proposition d'ajouter la langue du pays siège dans le groupe des Langues II. Certaines délégations et la Commission européenne ont exprimé une réserve quant aux aspects financiers de cette proposition. Le Comité budgétaire a donc invité le groupe de travail à réaliser une analyse plus poussée de son impact financier et de ses incidences sur les ressources humaines et le Baccalauréat, afin de pouvoir en présenter les résultats lors de la réunion suivante du CS. Cette proposition a été approuvée en avril, avec les réserves de trois délégations et cinq abstentions.

L'introduction de la LIII en P4 et P5 a été proposée au Conseil supérieur avec les réserves de certaines délégations pour des motifs pédagogiques et d'une délégation en raison de son impact financier. Compte tenu de ce qui précède et des avis formulés au cours de sa réunion, le CS a proposé de renvoyer le document au groupe de travail « Réforme pédagogique ».

Enfin, le CB a été en mesure de rendre un avis favorable au document sur les *Rôles et fonctions des inspecteurs des Ecoles européennes*, comme il a considéré que cette proposition n'aurait pas d'incidences financières.

## **Observations finales**

Ce récapitulatif des travaux effectués par le Comité budgétaire au cours de l'année scolaire 2019-2020 reflète la mesure des efforts entrepris par le système des Ecoles européennes depuis de nombreuses années, plus précisément depuis que le Conseil supérieur a approuvé la réforme en 2009. Je crois sincèrement que le système a fait beaucoup de chemin depuis lors, et je suis convaincue que c'est là la vocation de toutes les parties prenantes pour le futur. Cependant, au vu du climat économique actuel de limitation des dépenses publiques, sans parler de la crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés en ce moment, il est extrêmement important de trouver des synergies et des stratégies qui donneront aux écoles et au BSG les moyens et les ressources nécessaires pour accroître leur efficacité et répondre de manière adéquate aux obligations qui leur sont imposées en termes de responsabilité, de transparence et d'excellence.

Avant de conclure, je souhaite exprimer ma gratitude aux membres de ce Comité pour leur dévouement et leur analyse rigoureuse des différents dossiers. Par moments, il nous a fallu aborder des questions controversées. Néanmoins, une approche constructive a toujours prévalu, et l'on peut affirmer que les avis et décisions adoptés ont été guidés uniquement par

les principes de la bonne gestion administrative et financière, sans perdre de vue l'intérêt de la communauté scolaire.

Il ne me reste plus qu'à répéter que ce fut un plaisir de travailler à vos côtés et à souhaiter à la Présidence française beaucoup de succès pour sa mission.

### **AVIS DU COMITE BUDGETAIRE**

Le Comité budgétaire prend bonne note de ce rapport et remercie la présidence espagnole pour son bon travail.

Le Comité budgétaire invite le Conseil supérieur à approuver le rapport.

### **AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR**

Le Conseil supérieur prend note et approuve le rapport de la Présidente espagnole du Comité budgétaire pour l'année scolaire 2019-2020.

Antonia Ruiz Esturla

Présidente du Comité budgétaire